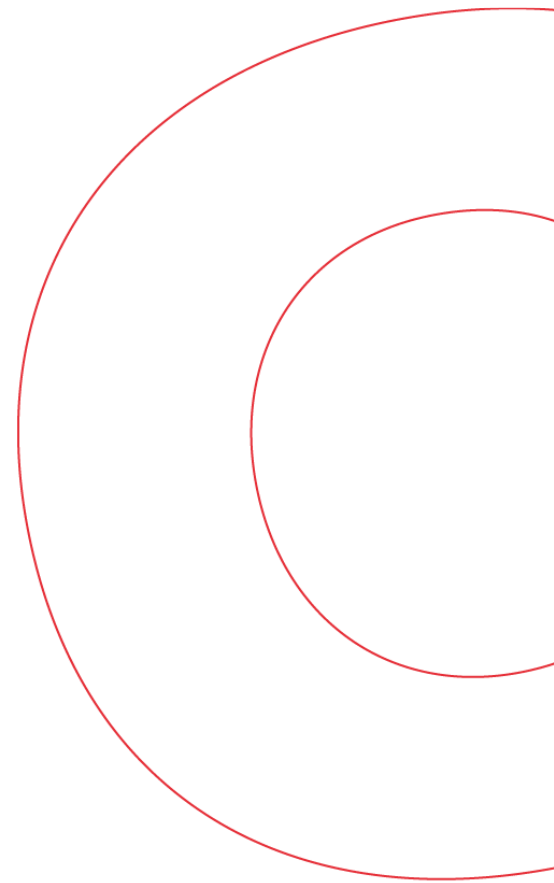
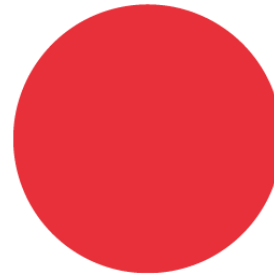
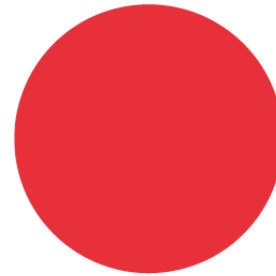


FAUCHAGE DEPENDANCES DE VOIRIE



Mai 2026

La définition du niveau de service :

Pour maintenir une sécurité maximale pour les usagers et les riverains et assurer la viabilité de son patrimoine routier, la métropole réalise l'entretien régulier des dépendances vertes de son domaine public (accotements, fossés, talus, giratoires, aires d'arrêt, ...).

Par ailleurs, afin de préserver la biodiversité peuplant les bords de route, une politique d'entretien raisonnée des espaces a été adoptée depuis plusieurs années. Son principe, généralisé à l'ensemble des routes, consiste à retarder le fauchage sur les accotements jusqu'à la maturité d'une grande partie des graminées et de fleurs et à ne procéder à un nettoyage complet des dépendances qu'avant la période hivernale.

La vigueur de la repousse étant limitée lorsque la végétation a grainé, les interventions de fauchage sont réduites. Dans ce cadre, la campagne de fauchage et débroussaillage fait l'objet de 3 interventions (une 4eme intervention reste exceptionnelle en fonction de la météo et de la repousse)

1) La passe de sécurité :

La première intervention dite passe de sécurité se déroule sur la totalité du réseau avec un seul passage sur l'accotement de la largeur du broyeur de l'épareuse, complété dans les carrefours et leurs zones de dégagement par une deuxième passe sur environ 50 mètres.

Les équipements de la route (panneaux de police, balises, glissières) ne sont pas traités mécaniquement lors de cette intervention à l'exception des panneaux et balises situés dans les carrefours et des balises J10 aux abords des passages à niveau.

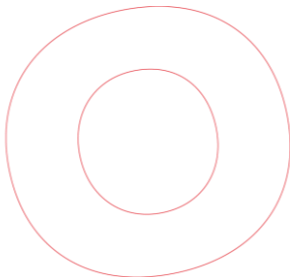
La hauteur de coupe est fixée de 8 à 10 cm.

La passe de sécurité interviendra généralement dans le courant du mois de mai.

2) La passe d'entretien :

La deuxième intervention dite passe d'entretien vise à compléter l'offre de sécurité de la première intervention en effectuant sur l'ensemble des accotements avec un seul passage de la largeur de l'épaveuse à partir du bord de chaussée, complétées par le traitement des carrefours et des zones de visibilité ainsi que les équipements de la route.

Le dégagement de la signalisation de police et des balises sera effectué manuellement parallèlement à cette intervention.



3) Le débroussaillage :

La troisième et dernière intervention dite de débroussaillage sur l'ensemble du réseau vise à traiter les dépendances vertes accessibles par des engins motorisés dans de bonnes conditions de sécurité.

Entretien des talus : Le traitement des talus de déblais et de remblais peut se limiter à 3 passes à partir du fond de fossé (déblai) ou de la crête de talus (remblai).

Entretien des haies : Il est possible selon le type de végétation rencontré, soit d'effectuer un entretien annuel des haies à l'aide d'une épareuse (uniquement sur les pousses de l'année) avec la réalisation de passes verticales et d'une seule passe horizontale sur le dessus des haies

Une intervention tous les deux ans à l'aide d'un lamier est privilégiée, les produits issus de la taille sont broyés dans un deuxième temps par l'épareuse.

